

Doctorat en droit

Téléphone : 514 987-3903
Courriel : cycles-sup-droit@uqam.ca

Code	Titre	Grade	Crédits
3033	Doctorat en droit	Docteur en droit, LL.D.	90

Trimestre(s) d'admission	Automne Hiver
Contingent	Programme non contingenté
Régime et durée des études	Temps complet : 12 trimestres (4 ans) Temps partiel : 18 trimestres (6 ans)
Campus	Campus de Montréal
Organisation des études	Cours offerts le soir

OBJECTIFS

Le programme de doctorat en droit vise à former des chercheurs autonomes et des juristes hautement qualifiés aptes à contribuer à l'essor de la discipline par l'apport de recherches théoriques et pratiques, thématiques ou empiriques dans les différents champs du droit. Le programme est orienté vers le développement et l'approfondissement d'une approche interdisciplinaire, sociale et critique de l'analyse juridique.

La formation doctorale favorise l'approfondissement de la pensée juridique par la maîtrise des différents courants et théories ayant conduit à son élaboration. Ceci se traduit par un questionnement épistémologique de la discipline et une ouverture à la recherche interdisciplinaire dans le but d'apporter une contribution originale au savoir.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le candidat au programme doit être :

- titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent en droit, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, pour l'ensemble de la scolarité et des travaux de recherche. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 3,2 mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3 sera étudié par le sous-comité d'admission et d'évaluation du programme et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission;

ou

- titulaire d'une maîtrise ou l'équivalent dans une discipline connexe, obtenue avec une moyenne cumulative de 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent.

De manière exceptionnelle, un candidat n'ayant pas de grade de deuxième cycle mais détenant un grade de premier cycle peut soumettre sa candidature en raison de ses réalisations scientifiques ou

professionnelles hors du commun et être admis après l'approbation du Vice-rectorat et du décanat, sur recommandation du sous-comité d'admission et d'évaluation du programme (SCAE). Le candidat au programme ayant été admis sur cette base pourra être tenu de suivre des cours d'appoint ou une propédeutique pouvant aller jusqu'à une année de scolarité préparatoire.

Dans tous les cas, le candidat au programme doit avoir complété 30 crédits de cours en droit, soit de 1er cycle soit de 2e cycle, pour être admissible.

Le SCAE du programme déterminera si les cours de méthodologie suivis antérieurement par le candidat répondent aux attentes du programme. Dans le cas contraire, le candidat se verra imposer de suivre le cours JUR7121 Méthodologie avancée de la recherche juridique Méthodologie avancée de la recherche juridique ou un cours équivalent en cours d'appoint.

Tout candidat devra également présenter un sujet de thèse approuvé par un professeur habilité par le programme à titre de directeur de recherche.

Capacité d'accueil

Le programme reçoit les candidats en fonction des capacités d'encadrement des professeurs du département.

Trimestre d'admission (information complémentaire)

Admission aux trimestres d'automne et d'hiver.

Connaissance du français

Le candidat devra posséder une connaissance suffisante de la langue française qui peut être vérifiée par un test ou une entrevue.

Connaissance de l'anglais

Le candidat devra également posséder une connaissance adéquate de la langue anglaise de même que de toute autre langue indispensable à la réussite de son projet de recherche.

Les connaissances linguistiques doivent être acquises avant l'admission définitive au programme et leur acquisition peut être vérifiée

au moyen de tests appropriés.

Méthode et critères de sélection

Évaluation, par ordre d'importance :

- du dossier académique;
- du sujet de thèse approuvé par le professeur du département s'engageant à encadrer le candidat. L'esquisse du sujet de thèse, d'environ cinq pages, doit présenter les intérêts du candidat de même que le sujet général et la pertinence de la thèse projetée. Ce texte sera évalué en fonction de sa qualité, de sa pertinence par rapport à l'orientation du programme et de sa compatibilité avec les compétences professorales;
- trois lettres de recommandation.

Régime et durée des études

Temps complet : 12 trimestres (4 ans)

Temps partiel : 18 trimestres (6 ans)

COURS À SUIVRE

(Sauf indication contraire, les cours comportent 3 crédits. Certains cours ont des préalables. Consultez la description des cours pour les connaître.)

Activités obligatoires (8 crédits) :

JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique (4 cr.)

JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire (4 cr.)

Avec l'approbation de la direction de programme, l'étudiant pourra s'inscrire au cours suivant, en remplacement de l'un des deux séminaires JUR9100 ou JUR9200.

JUR9751 Séminaire de lectures dirigées (4 cr.)

Examen doctoral (8 crédits) :

JUR9103 Examen doctoral – activité de rédaction doctorale (8 cr.)

Proposition de thèse (12 crédits) :

JUR9901 Proposition de thèse (12 cr.)

La proposition de thèse est défendue devant un jury d'au moins trois personnes.

Thèse et soutenance de thèse (62 crédits) :

La thèse constitue un travail de recherche original apportant une contribution au développement de la discipline. Elle est soutenue devant un jury d'au moins quatre personnes, dont au moins une de l'extérieur de l'Université. La thèse par articles est possible sous certaines conditions.

Axes et de recherche

- Mondialisation et droit international
- Droit, politiques sociales et émergence des normes
- Gouvernance et état de droit
- Droit et société

Remarque : Le candidat vaudra bien prendre note que les activités au choix dans ce programme et énumérées ci-dessus ne peuvent être offertes à chacun des trimestres (automne, hiver ou été). Par

conséquent, elles sont réparties sur plusieurs trimestres et sont donc offertes en alternance d'un trimestre, voire d'une année à l'autre.

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Passage accéléré de la maîtrise au doctorat

Conformément à la réglementation en vigueur, un passage accéléré de la maîtrise au doctorat pourra être effectué avant que celle-ci ne soit terminée. Cette mesure sera cependant réservée aux candidats de mérite exceptionnel. Dans ce cas, l'admission devra être approuvée par les autorités universitaires appropriées, sur recommandation du directeur de recherche et du SCEA du programme. Pour se prévaloir d'un tel privilège, la scolarité de maîtrise devra avoir été complétée. Outre ces conditions, le candidat devra répondre à tous les autres critères d'admission du doctorat (choix du directeur, proposition de projet de recherche, sujet de thèse, connaissance des langues française et anglaise). La reconnaissance de la scolarité de maîtrise pour le doctorat se fera selon la réglementation en vigueur à l'UQAM et les conditions énoncées dans la structure de la formation.

FRAIS

Pour les fins d'inscription et de paiement des frais de scolarité, ce programme est rangé dans la classe B.

DESCRIPTION DES COURS

JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique

Objectifs

Dans le cadre de ce séminaire l'étudiant.e aura l'opportunité d'approfondir sa compréhension des fondements épistémologiques des recherches en sciences juridiques en analysant notamment leurs évolutions au regard du développement des théories portant sur les fondements du droit ainsi que leurs interrelations avec celles développées en sciences sociales et en sciences humaines.

Sommaire du contenu

Dans un premier temps, l'étudiant.e aura l'opportunité d'approfondir ses connaissances des différentes théories qui sous-tendent les discours de la doctrine en droit (par exemple : droit naturel, positivisme, réalisme, analyses critiques du droit, etc), en les mettant en perspective avec les grandes avancées des connaissances, les nouvelles approches (par exemple : phénoménologie, fonctionnalisme, structuralisme, herméneutique, behaviorisme, théorie du choix rationnel, déconstruction postmoderne) et les paradigmes épistémologiques (par exemple : positivisme, postpositivisme, constructivisme) de l'époque à laquelle ces courants se sont constitués puis déployés. Dans un deuxième temps, l'étudiant.e à l'aune de controverses sur l'interdisciplinarité (par exemple : économie du droit vs courant droit et économie ; sociologie du droit vs sociologie juridique ; relations internationales et droit international) sera amené à identifier les nœuds de difficulté de la construction d'une recherche interdisciplinaire (identification de l'objet, des questions, de la méthode etc).

JUR9103 Examen doctoral – activité de rédaction doctorale

Objectifs

L'objectif de cet examen est le contrôle des connaissances et des habilités à la problématisation, à la rédaction, à la recherche et à l'analyse critique.

Sommaire du contenu

L'examen « activité de publication » prend la forme d'un texte original conçu sur le modèle d'un article scientifique et rédigé sous la

supervision de sa directrice, de son directeur de recherche. À partir de son inscription à cette activité, l'étudiant.e dispose de quatre mois pour dépôt du texte final pour évaluation. Un jury est désigné par le sous-comité d'admission et d'évaluation pour faire l'évaluation. Les membres du jury remettent dans le mois suivant cet examen un rapport d'évaluation indiquant notamment si le texte répond au contrôle des connaissances et des habilités à la problématisation, à la rédaction, à la recherche et à l'analyse critique ou s'ils exigent la reprise de l'examen. L'examen doctoral - activité de publication est évalué sur le mode succès-échec. Un examen jugé inacceptable (échec) par le jury devra faire l'objet de corrections et être repris dans les quatre mois suivant la décision du jury. Un échec de la seconde version met fin à la candidature au doctorat. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la troisième année pour les étudiant.es à temps complet et à la fin de la sixième année pour les étudiant.es à temps partiel.

Préalables académiques

JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique
 JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire
 JUR9901 Proposition de thèse

JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire

Objectifs

Dans le cadre de ce séminaire, l'étudiant.e aura l'opportunité de mettre en perspective recherche juridique et recherche en sciences sociales et en sciences humaines en questionnant notamment les fondements épistémiques de la discipline juridique à l'aune de son projet de thèse.

Sommaire du contenu

Dans un premier temps: seront étudiées les différentes étapes de construction d'un projet de recherche (problématisation, questions, hypothèse, vérification, modélisation ou induction); dans un second temps, les différentes perspectives théoriques issues de la théorie du droit, des sciences sociales et des sciences humaines susceptibles de nourrir le travail de recherche en sciences juridiques (par exemple: positivismes, pluralismes, systémisme, théories féministes, analyse économique, anthropologie juridique etc.), puis dans un troisième temps, les différentes techniques de collecte de données (recherche documentaire et de terrain) et d'analyse (analyse de discours, analyse de cas, analyse thématique, théorisation ancrée etc.). Plusieurs questions transversales seront abordées tout au long de la session: l'objectivité du chercheur, les biais, la validité et la fiabilité des résultats de recherche, l'éthique, etc.

JUR9751 Séminaire de lectures dirigées

Ce séminaire a pour objectif de permettre aux étudiants de soumettre un programme de lecture visant l'approfondissement du corpus théorique relatif au domaine de leur sujet de recherche. Chaque étudiant doit soumettre son projet de séminaire de lecture au sous-comité d'admission et d'évaluation. Des étudiants, dont les intérêts de recherche convergent, pourront, en accord avec le tuteur du séminaire, donner une dimension collective à cette activité.

JUR9901 Proposition de thèse

Objectifs

Les objectifs du cours sont de s'assurer de la capacité de l'étudiant à s'engager dans la rédaction de la thèse de doctorat et d'avoir un échange avec deux experts du domaine de celle-ci.

Sommaire du contenu

Chaque étudiant doit soumettre un texte qui expose la problématique de la thèse, la méthodologie appropriée, une évaluation critique des principaux auteurs apparaissant à la bibliographie en rapport avec le sujet ainsi que des éléments préliminaires d'analyse. Un mois après le dépôt du texte, l'examen de la proposition de thèse a lieu lors d'une rencontre entre l'étudiant et un jury. Ce jury est composé du directeur de la thèse et, éventuellement, du codirecteur et d'une ou de deux

autres personnes désignées par le sous-comité d'admission et d'évaluation. L'examen, qui prend la forme d'un examen oral, sert à évaluer la proposition soumise ainsi que les connaissances liées à cette proposition. La proposition de thèse est évaluée sur le mode succès-échec. Le jury peut aussi suspendre sa décision et demander au candidat de revoir sa proposition et de reprendre, si nécessaire, l'examen. L'évaluation est globale, c'est-à-dire qu'elle porte sur le travail écrit et la défense orale. L'examen doit être complété au plus tard à la fin de la deuxième année pour les étudiants à temps complet et à la fin de la troisième année pour les étudiants à temps partiel.

Préalables académiques

JUR9100 Perspective interdisciplinaire des enjeux contemporains de la recherche juridique
 JUR9200 Méthodologie avancée de la recherche interdisciplinaire

N.B. : Le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
Cet imprimé est publié par le Registrariat. Basé sur les renseignements disponibles le 31/01/17, son contenu est sujet à changement sans préavis.
Version Automne 2017